

LETTRÉ DE CONSULTATION

**MARCHE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION ET LA MISE EN FONCTIONNEMENT
D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DESTINÉS À L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE SPORT SITUÉE AU SOUS-
SOL -2 DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS, BATIMENT CITE,**

A l'adresse 1 bis rue de Lutèce, 75004 Paris

Mode de passation du marché : MAPA - CONSULTATION

Référence de la consultation : 2600106

Date limite de remise des offres, le 24 septembre 2026 à 12h00

Acheteur : Préfecture de Police – Direction de l'Immobilier et de l'Environnement

Lieu d'exécution : Bâtiment Cité – 1 bis rue de Lutèce – 75004 Paris

Date d'envoi de la consultation : 3 septembre 2026

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en fonctionnement d'équipements sportifs destinés à l'aménagement d'une salle de sport située au sous-sol -2 du bâtiment Cité de la Préfecture de Police, à Paris 4e.

Le local est actuellement en cours de rénovation dans le cadre de l'opération de mise en sécurité incendie des sous-sols -1 et -2 du bâtiment Cité.

La mise à disposition de la salle de sport par l'entreprise chargée des travaux est prévisionnellement prévue en décembre 2026.

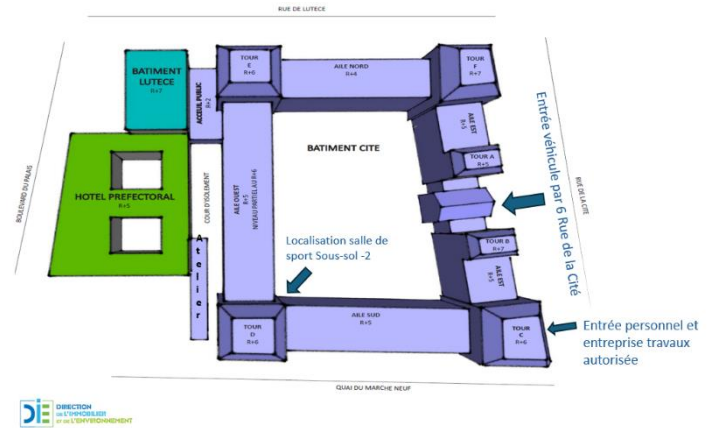
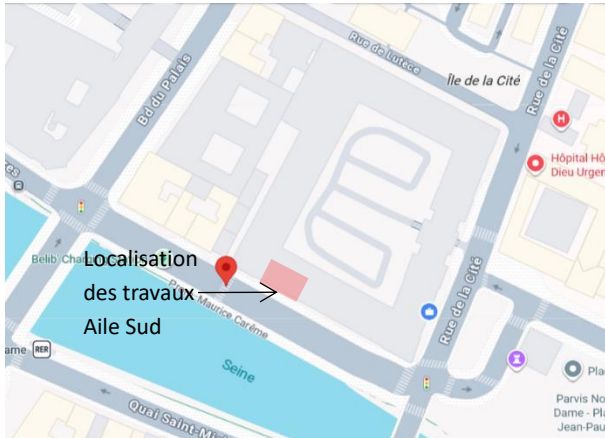
Le titulaire devra avoir anticipé et organisé l'approvisionnement des équipements afin d'être en mesure d'intervenir dès la mise à disposition effective des locaux.

À compter de la réception de l'ordre de service de démarrage, le titulaire disposera d'un délai maximal d'une semaine pour assurer la livraison, l'installation, les essais et la mise en fonctionnement de l'ensemble des équipements.

Les caractéristiques, quantités et performances minimales des équipements à fournir sont définies dans le cahier des clauses particulières valant CCTP et CCAP et dans la DPGF annexés à la présente lettre.

2. Présentation de l'opération

2.1. Présentation du site



Bâtiment Cité – Préfecture de Police, 1 bis rue de Lutèce, 75004 Paris

Le site de la Préfecture de Police – Caserne Cité est constitué de trois bâtiments formant un ensemble unique, classé établissement recevant du public (ERP) de 1^{re} catégorie de type W, intégrant également des activités relevant des types R et L.

Le bâtiment concerné par la présente consultation est le bâtiment Cité, au sein duquel sont actuellement réalisés des travaux de mise en sécurité incendie des sous-sols -1 et -2.

Cette opération prévoit notamment la création d'une salle de sport, de nouveaux vestiaires et douches, la rénovation des circulations et la mise en conformité des locaux au regard des exigences de sécurité incendie.

La salle de sport est située au sous-sol -2.

Elle est notamment accessible par l'escalier D, un ascenseur et un monte-charge. Ces équipements pourront être utilisés pour l'acheminement des matériels dans le respect des conditions d'utilisation du site.

À la mise à disposition de la salle, les prises électriques nécessaires au fonctionnement des équipements sportifs concernés seront disponibles.

2.2. Aménagement de la salle

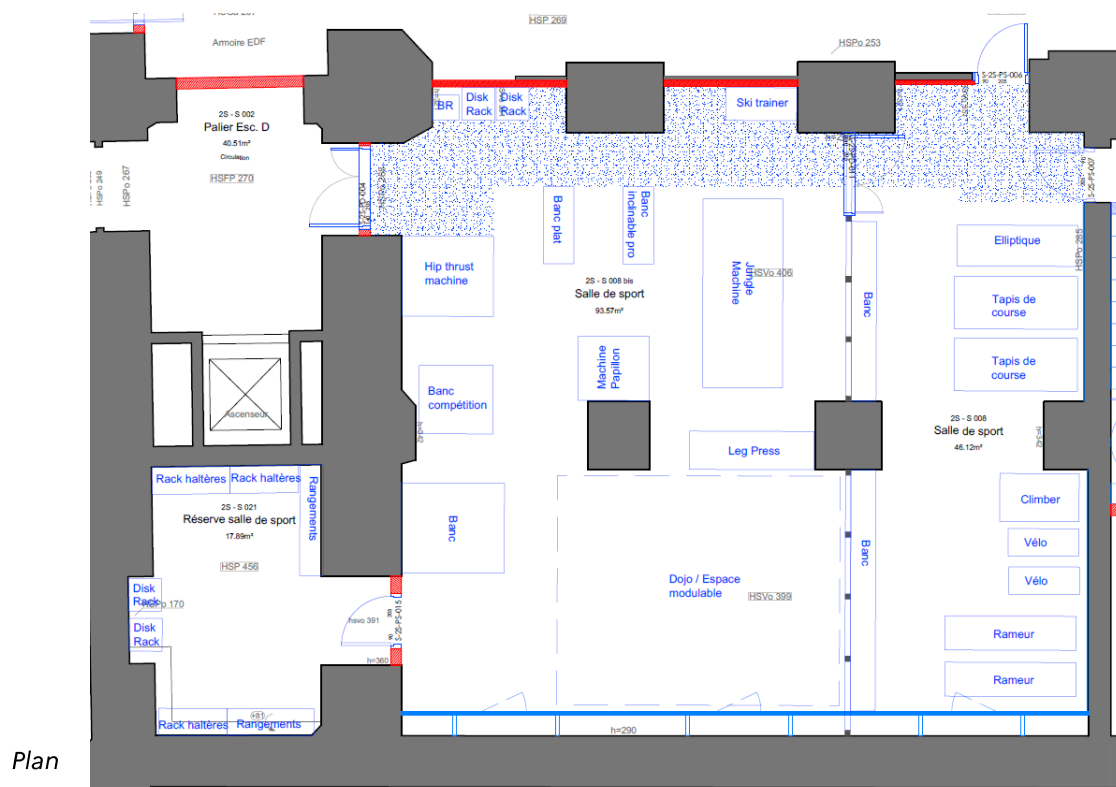
Conformément au plan d'aménagement N-2 joint à la consultation, la salle de sport comprend notamment :

- Deux espaces dédiés à la musculation et au cardio-training ;
- Un dojo / espace modulable ;
- Des espaces de rangement du matériel sportif.

Le plan d'aménagement N-2 – Salle de sport – réf. 21SSOL 2606 PRO EP PLN N-2, indice B est joint au dossier de consultation.

3. Prestations attendues

Présentation des équipements sportifs attendus



d'aménagement N-2 – Salle de sport (réf. 21SSOL 2606 PRO EP PLN N-2, ind. B)

Les prestations comprennent l'ensemble des opérations nécessaires à la mise à disposition d'une salle de sport entièrement équipée et fonctionnelle.

Elles comprennent notamment la fourniture des équipements définis dans le cahier des clauses particulières et la DPGF, leur approvisionnement et leur stockage jusqu'à leur livraison sur site, leur livraison, leur acheminement jusqu'au sous-sol -2, leur manutention, leur montage, leur installation et leur fixation lorsque nécessaire, leur raccordement aux alimentations prévues à cet effet, les réglages nécessaires, les essais, la mise en fonctionnement, le nettoyage des zones d'intervention, l'évacuation des emballages et déchets issus de la prestation, la remise des notices d'utilisation et d'entretien et la présentation du fonctionnement des équipements, le cas échéant.

Le titulaire est réputé avoir intégré dans ses prix l'ensemble des sujétions nécessaires à la réalisation complète de ces prestations.

Les équipements devront respecter les caractéristiques minimales définies dans le cahier des clauses particulières et être adaptés à un usage collectif.

Aucune marque ou aucun fournisseur n'est imposé. Les candidats pourront proposer des équipements présentant des caractéristiques équivalentes ou supérieures aux exigences minimales définies dans les documents de la consultation.

4. Conditions d'intervention

Le site de la Cité est un site sécurisé.

Tous les intervenants devront être munis d'une pièce d'identité en cours de validité et se soumettre aux contrôles effectués au poste de sécurité situé au 1 bis rue de Lutèce, 75004 Paris.

Les règles de sécurité, d'accès et de circulation applicables sur le site devront être respectées. Une visite du local sera organisée avec le titulaire avant le démarrage de l'installation afin de vérifier notamment :

- Les accès à la salle ;
- Les gabarits de passage ;
- Les conditions d'utilisation de l'escalier D, de l'ascenseur et du monte-charge ;
- Les conditions d'acheminement des équipements ;
- L'implantation des équipements ;
- La localisation des prises électriques ;
- Les éventuelles contraintes de manutention et d'installation.

Cette visite sera organisée par la chargée d'opération, Mme Bintou TIMITE.

5. Pièces du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- La présente lettre de consultation ;
- Le cahier des clauses particulières valant CCTP et CCAP ;
- Le plan d'aménagement N-2 de la salle de sport ;
- L'acte d'engagement ;
- La DPGF.

Le candidat est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des documents composant le dossier de consultation.

6. Candidature et contenu de l'offre

Le candidat remettra les éléments suivants :

6.1. Documents relatifs à la candidature

- DC1 dûment complété ;
- DC2 dûment complété, notamment avec indication du chiffre d'affaires des trois derniers exercices disponibles ;
- DC4 en cas de recours à la sous-traitance ;
- RIB ;
- Document justifiant des pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

L'acheteur pourra demander tout document complémentaire nécessaire à la vérification de la situation du candidat dans les conditions prévues par la réglementation.

6.2. Offre financière

Le candidat remettra :

- L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé ;
- La DPGF dûment complétée et signée.

Les prix devront intégrer l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation complète de la prestation, notamment la fourniture, l'approvisionnement, le transport, la livraison, la manutention, le montage, l'installation, les éventuelles fixations, les essais, la mise en fonctionnement et l'évacuation des déchets.

6.3. Mémoire technique

Le candidat remettra un mémoire technique présentant notamment :

- Les équipements proposés et leurs caractéristiques techniques ;
- Les fiches techniques des matériels ;
- Les modalités d'approvisionnement et de livraison ;
- Les moyens humains et matériels mobilisés ;
- Les modalités d'acheminement et de manutention jusqu'au sous-sol -2 ;
- L'organisation prévue pour respecter le délai maximal d'une semaine ;
- Les modalités d'installation, de réglage et de mise en fonctionnement ;
- La durée et les conditions de garantie ;
- Les modalités du service après-vente ;
- Les références d'installations similaires réalisées.

Le mémoire devra permettre à l'acheteur d'apprécier la valeur technique de l'offre conformément aux critères définis à l'article 9.

7. Questions des candidats

Les candidats pourront poser leurs questions exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme Maximilien.

Les questions devront être transmises au plus tard le 14 septembre 2026.

Les réponses présentant un intérêt pour l'ensemble des candidats seront communiquées à l'ensemble des candidats concernés par l'intermédiaire de la plateforme au plus tard le 17 septembre 2026.

8. Délais d'exécution

La mise à disposition des locaux par l'entreprise chargée des travaux de mise en sécurité incendie est prévisionnellement prévue en décembre 2026.

Cette date constitue une prévision et ne constitue pas une échéance contractuelle du présent marché.

Le titulaire devra avoir anticipé l'approvisionnement des équipements afin de pouvoir intervenir dès la mise à disposition effective de la salle.

La mise à disposition des locaux sera notifiée au titulaire par un ordre de service de démarrage. À compter de la réception de cet ordre de service, le titulaire disposera d'un délai maximal de 7 jours calendaires pour :

- Livrer l'ensemble des équipements ;
- Acheminer les équipements jusqu'à la salle ;
- Procéder à leur montage et leur installation ;
- Effectuer les réglages et essais ;
- Assurer leur mise en fonctionnement.

Le candidat indiquera dans son mémoire technique les dispositions qu'il prévoit pour respecter ce délai particulièrement contraint.

Le délai de 7 jours constitue le délai contractuel maximal d'exécution.

9. Critères de jugement des offres

Les offres seront analysées au regard des critères suivants :

9.1. Prix – 60 %

Le critère prix sera apprécié au regard du montant total de l'offre figurant dans la DPGF et repris dans l'acte d'engagement.

La notation sera effectuée selon la formule :

$$\text{Note} = (\text{prix de l'offre la moins-disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 60$$

Cette notation sera appliquée sous réserve de l'examen d'une éventuelle offre anormalement basse conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

9.2. Valeur technique – 40 %

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique remis par le candidat selon les 4 items suivants :

- Qualité et adéquation des équipements proposés et des fiches techniques
- Organisation de la livraison, du montage et de l'installation
- Organisation et délai de mobilisation permettant de respecter le délai contractuel de 7 jours
- Garanties et qualité du service après-vente

Le critère sera noté suivant ce barème :

Appréciation	Note / 40 pts
Très satisfaisant	40
Satisfaisant	32
Assez satisfaisant	24
Peu satisfaisant	16
Très peu satisfaisant	8
Aucun élément de réponse	0

10. Variantes

Les variantes sont interdites.

La possibilité de proposer des équipements présentant des caractéristiques équivalentes ou supérieures aux exigences minimales du cahier des clauses particulières ne constitue pas une variante.

11. Prix

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire, conformément à la DPGF.

Les prix comprennent l'ensemble des frais nécessaires à la parfaite réalisation des prestations.

Les prix sont réputés fermes et définitifs pendant la durée du marché.

12. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

13. Modalités de remise des offres

Les offres devront être transmises exclusivement par voie dématérialisée via la plateforme Maximilien, conformément aux modalités de dépôt prévues sur cette plateforme.

La date limite de remise des offres est fixée au **24 septembre 2026 à 12h00**.

14. Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ou de ne pas négocier. En cas de négociation, une (ou plusieurs) phase(s) de négociations aura (ont) lieu dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

A cette occasion, l'acheteur public négociera par voie dématérialisée ou par réunion dans les locaux de la préfecture de Police avec les candidats ayant déposé une offre. L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

En tout état de cause, en cas de négociation, le candidat s'engage sur les réponses qu'il aura fournies dans le cadre de la négociation.

Conformément aux articles L2152-1 à L2152-8 du code de la commande publique, la régularisation des offres irrégulières est laissée à la discrétion de l'acheteur.

15. Référence au CCAG-FCS

Le présent marché fait référence au Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, sous réserve des dérogations et précisions prévues dans le cahier des clauses particulières valant CCTP et CCAP.

Les stipulations du cahier des clauses particulières prévalent sur celles du CCAG-FCS en cas de contradiction.

16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis à l'article 9.

L'acheteur se réserve la possibilité de déclarer la consultation sans suite dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

17. Recours

17.1 INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy à 75181 Paris Cedex 04.

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Adresse internet : <http://www.paris.tribunal-administratif.fr>

17.2 SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS

Greffe du Tribunal administratif de Paris - 7, rue de Jouy à 75181 Paris Cedex 04.

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Adresse internet : <http://www.paris.tribunal-administratif.fr>

17.3 ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION

Le médiateur des entreprises, 139 rue de Bercy, 75572 Paris.

Courriel : mediateur.marches-publics@finances.gouv.fr

Téléphone : 01 55 35 24 25

Télécopie : 01 40 04 04 04

Adresse internet : <http://www.mieist.bercy.gouv.fr>